



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt décembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUBENAS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Yves MEYER, Maire

Présents :

Martine ALLAMEL, André LOYET, Marie-Noëlle DURAND, Joël DURIEU, Eliette ROCHE, Pascal GAILLARD, Khalid ESSAYAR, Françoise DUMAS, Gilles JALADE, Monique ROGIER, André BASTIDE, France NOGIER, Max BOUSCHON, Evelyne PALY, Stéphane CIVIER, Bruno PASQUERON de FOMMERVAULT, Marie-Françoise TASTEVIN, Rémi VOLLE, Sylvie JEAN-LEYNAUD, Roland VERNET, Benoît PERRUSSET, Patricia ROUX, Loïc GENESTE, Thierry CHAILAN, Martine DUBOIS

Excusés :

Catherine HADDAD (pouvoir à Pascal GAILLARD), Cécile FAURE (pouvoir à Jean-Yves MEYER), Thierry JEAN (pouvoir à Gilles JALADE), Gaëlle AUDIGIER (pouvoir à Khalid ESSAYAR), Blandine CHAMBON (pouvoir à Martine DUBOIS)

Absents :

Arthur BENET, Henda MAJRI

Secrétaire de séance :

Stéphane CIVIER

Date de la convocation :

12 décembre 2018

Délibération n° 39

OBJET : Versement d'une participation financière à l'amicale laïque de Labégude pour un enfant albenassien scolarisé en classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) à l'occasion d'une classe de découverte

Transmis au représentant
de l'Etat le :
Affiché le :
Notifié le :

POLE SOCIAL EDUCATIF

Service Education

39 - Versement d'une participation financière à l'amicale laïque de Labégude pour un enfant albenassien scolarisé en classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) à l'occasion d'une classe de découverte

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une participation financière à l'amicale laïque de Labégude pour un enfant albenassien scolarisé en ULIS de l'école publique de Labégude et qui a participé à une classe de découverte à Paris, voyage qui s'est déroulé du 15 au 17 octobre 2018.

La subvention par enfant s'élève à 110 €. La subvention totale s'élève à 110 € pour un enfant albenassien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à verser une participation financière de 110 € à l'amicale laïque de Labégude.

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Yves MEYER

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de l'affichage de la présente.